

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . 30 16 9
Etranger. . . . 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

Lyon, 14 Septembre 1848.

Votons pour la République.

Lorsque parurent les fameuses circulaires de Ledru-Rollin et les bulletins de la République, nous fûmes les premiers à nous élever contre un esprit d'exclusion qui nous rappelait si bien les purs de 1816. Nous avons hautement condamné cette étrange prétention d'enchaîner la liberté de la France, en limitant ses choix à un nombre si petit de républicains de la veille qu'on l'aurait fait tenir à l'aise dans les bureaux du National et de la Réforme.

Maintenant, l'esprit d'exclusion se manifeste d'une autre sorte. Il eût été mauvais, à notre avis, que l'ancienne gauche ne fût pas représentée à l'Assemblée nationale dans la personne de ses chefs les plus éminents. Elle y est arrivée, mais en trop grand nombre. Nous voulions qu'elle fût un élément, mais non le tout; qu'elle influât, mais non qu'elle gouvernât; nous ne le voulions pas parce qu'il y a un précipice entre son rôle ancien et son rôle nouveau... Il y a ce nom de République que la gauche a toujours repoussé; il y a cette forme nouvelle de gouvernement qui est devenue une nécessité précisément parce que les conseils de la gauche n'ont pas été suivis, mais enfin que les conseils de la gauche avaient pour but d'empêcher de devenir nécessaire. Les événements ont jeté la gauche par-dessus la barrière qu'elle avait voulu élever. Ils l'ont condamnée à être une opposition dans le nouveau régime, comme elle en était une dans le régime ancien; elle était opposition de gauche, elle s'est faite par la force des choses opposition de droite. Or, ce rôle est toujours funeste; ouvrez l'histoire de la révolution française et voyez ce que furent les Constituants devenus Feuillants!

On nous dira que les hommes de l'ancienne gauche dynastique se sont sincèrement ralliés au gouvernement républicain. Nous le croyons des plus éminents, disons même du plus grand nombre d'entre eux. Lorsque la parole grave d'Odilon-Barrot viendra rendre hommage à cette révolution de février qu'il n'a pas voulue, nous reconnaitrons une adhésion consciencieuse, dont la loyauté ne saurait être mise en doute. Lorsque M. Thiers, à son tour, se rangera sous les bannières du fait accompli, nous penserons que la République est bien solide, puisque l'héritier des principes et de la finesse de Talleyrand, n'hésite pas à consacrer au régime nouveau son ambition d'homme d'Etat. C'est donc partout un hommage, des uns à la légitimité de la République, des autres à sa nécessité.

cessité. Mais enfin, le concours offert par les hommes de la gauche est-il désintéressé, inconditionnel? Non, car ils demandent en échange le pouvoir, la direction; or, c'est ce qui ne pourrait leur être accordé sans de graves dangers.

Après les odieuses tentatives de mai et de juin, il y eut pour tous un devoir commun, un rôle commun, celui de maintenir la société et les pouvoirs réguliers, expression de la volonté nationale constatée par le suffrage universel. Dans ce rôle, les anciens partis dynastiques, formant à l'Assemblée la nouvelle droite, devaient être et furent très utiles, malgré l'esprit passionné et personnel qu'ils y apportèrent souvent. Mais enfin, le besoin de se défendre et de résister aux ultra-révolutionnaires, ne saurait être que passager et accidentel pour la République. Son devoir principal c'est de se constituer et de s'organiser. Eh bien! nous le disons dans une profonde conviction, la droite est, dans cette mission de l'Assemblée nationale, un grand obstacle, parce qu'elle manque du sentiment démocratique et par suite de l'intelligence organisatrice. C'est là qu'on réclame les deux chambres, qu'on repousse le droit au travail, qu'on s'attache aux principes étroits et exclusifs du laissez faire, sans craindre de les étendre jusqu'au laissez mourir. C'est de là enfin, qu'il sortirait une constitution qui n'aurait point de racines populaires. Ce n'est pas là ce qu'il nous faut. Veut-on nous garantir contre la démocratie de la rue et du fusil? qu'on fonde solidement la démocratie des institutions; qu'on la fixe dans les lois et dans tous les pouvoirs publics.

Voilà pourquoi nous regarderions comme un fait très-malheureux que les élections vinssent à grossir encore la phalange connue sous le nom de réunion de la rue de Poitiers, et que cette fraction de l'Assemblée, minorité puissante et qui déjà oblige trop le gouvernement à compter avec elle, devint une majorité. Ce fait entraînerait inévitablement la dissolution du gouvernement actuel, au moins quant aux personnes; et songe-t-on aux conséquences qu'une telle dissolution, que la retraite du général Cavaignac, par exemple, pourrait entraîner, même au simple point de vue de l'ordre?

C'est aussi par la même raison que nous combattons en particulier, et sans aucun sentiment de personnalité, la candidature de M. Rivet qui se produit dans notre département sous les auspices de l'ancien parti conservateur, qui avait d'abord songé à un candidat bien plus compromettant encore, le maréchal Bugeaud. Nous croyons que le parti conservateur se laisse dominer ici par un sentiment passionné très-regrettable, et que son intérêt le plus manifeste est de soutenir sincèrement le gouvernement actuel qui est la seule barrière possible contre le désordre. Il est évident que la nomination de M. Rivet serait considérée, par le pouvoir, comme un échec, et que, par conséquent, elle tendrait à diminuer sa considération, son influence, en un mot, à affaiblir son action. Est-ce là de la bonne tactique? Non, à notre avis. C'est de la témérité, dont on pourra se repentir un jour; Dieu fasse que ce ne soit pas trop tard!

Nous concevions encore que M. Rivet pût, à la rigueur,

être nommé par le département qui l'a envoyé à l'ancienne chambre comme député de l'opposition du centre gauche; mais à Lyon où il a exercé naguères sous le gouvernement royal, la plus haute magistrature politique, où nous l'avons vu le représentant personnel de Louis-Philippe, sa nomination serait une attaque directe au principe républicain.

Quel rôle veut-on donc faire au gouvernement? On le réduit à marcher sur une lame de couteau, entre deux précipices, entre deux partis qui sont pour lui des impossibilités. D'un côté, Raspail! de l'autre, un préfet de l'ancienne monarchie! Et vous vous plaindrez que son action soit faible et chancelante; qu'il ne puisse pas vous protéger, que la confiance et la stabilité, et, sous ces conditions, le crédit public et le travail privé, soient lents à se rétablir!

Ah! s'il nous était donné de faire prévaloir notre voix au-dessus des haines, des préventions, des misérables susceptibilités, nous appellerions tous les hommes, tous les partis sur le terrain commun où se trouvera ce qu'ils cherchent les uns et les autres: ceux-ci la paix intérieure et l'ordre public, ceux-là les institutions populaires et la légitime rémunération du travail; les uns la sécurité de la propriété, les autres les moyens d'arriver à la propriété, tous la gloire et la puissance de la patrie! Ce terrain commun, c'est celui de la République constituée, organisée, respectée et défendue dans la personne des chefs qui la dirigent. C'est autour d'eux que nous devons faire un faisceau, afin qu'ils sentent bien qu'ils ne sont pas au pouvoir précaire et contesté, et qu'ils ont à leur disposition et dans leurs mains toutes les forces d'un grand peuple.

Clubs électoraux.

Hier, nous assistions à l'aplatissement du Censeur; aujourd'hui, nous avons suivi le deuil de M. de Genoude, enterré à la galerie de l'Argue, sous les palmes que MM. du club Central ont décernées au citoyen Raspail.

A ce propos, nous ferons une observation toute en faveur des candidats mêmes que l'on croit protéger en les enlevant à la discussion.

Le Salut Public, journal de notre ville, avait annoncé une réunion de membres du conseil-général et de maires pour aujourd'hui.

Les rédacteurs de la Liberté n'ayant point reçu de lettre de convocation, ont dû supposer que l'entrée était libre, et grand a été leur étonnement quand, se présentant à la porte de la réunion, ils ont été accueillis par un: On ne passe pas appuyé de baïonnettes.

Certes, ce n'est point par susceptibilité personnelle qu'ils réclament; mais c'est au nom de la liberté, de la dignité même des élections. La presse doit avoir des représentants dans toutes ces réunions électorales, sinon pour y porter la parole, du moins pour recueillir celles qui s'y prononcent.

De deux choses l'une, donc: ou bien ce droit a été méconnu, ou bien la réunion était publique, et alors, pourquoi une consigne?

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

CATILINAIRES.

IV.

Aux Electeurs du Rhône.

Il est dur, pour un cœur qui croit à l'optimisme, d'habiter maintenant ce monde d'égoïsme. Il est triste de suivre, en nos vastes cités, le triomphe insolent des médiocrités; d'entendre chaque jour ce siècle ridicule s'amuser, vieil enfant, à des jeux de bascule, et de ne voir jaillir, du choc des factions, que des rivalités et des ambitions. Eh bien! à l'œuvre! il faut, en ces jours tempête, que le citoyen parle autant que le poète: qu'il remplisse avec foi sa tâche jusqu'au bout, qu'il soit juste et sans peur... le bon sens avant tout.

Laissons les esprits faux, les têtes étourdies. Traitons nos grands débats de grandes comédies. De nos dissentiments, laissons-les s'inspirer et vivre avec fracas, lorsqu'ils devraient pleurer. Pour nous qui comprenons en quel péril nous sommes, qui prenons en pitié l'aveuglement des hommes; nous qui plaignons le peuple innocent et trompé

Nous prédirons l'orage avant qu'il ait frappé.

La Colombe, au besoin, a le chant des corneilles.

Ecoutez cette voix qui crie à vos oreilles,

Ecoutez, c'est la France....; elle parle à ses fils:

« Vous qui dans tous les temps fûtes mes plus chéris,

« De vos nobles aïeux conservez la mémoire,

« Soyez dignes de moi, dignes de votre histoire.

« Songez avec douleur que vos représentants

« Ne sont que des muets ou des extravagants,

« Que les moins insensés sont les plus rétrogrades,

« Que leur talent se borne à de sottes boutades.

« Songez, en choisissant un député nouveau,

« Qu'il ne nous faut pas plus Genoude que Bugeaud. »

Electeurs, c'en est fait de votre indépendance,

Si vous ne suivez pas les conseils de la France;

Si vous restez encore insoucieux et froids

En face d'un devoir d'où dépendent vos droits.

Redoutez les serpents qui veulent vous séduire,

Défiez-vous d'un mot, d'un geste, d'un sourire;

Surtout n'écoutez pas ces courtiers obligeants

Qui de leurs bulletins assassinent les gens,

Et ne lisez jamais ces donces circulaires

Qui volent par la ville à vingt mille exemplaires.

N'allez pas dans les clubs où de lourds avocats

Prêchent l'humanité qu'ils ne comprennent pas,

Exaltent, au début, les ultra progressistes,

Et, pour péroration, chantent les anarchistes.

N'ayez pas les journaux qui, prôneurs fanfarons,

A leurs chers abonnés proposent leurs patrons;

Qui font croire au lecteur, d'un air de prophétie,

Qu'ils ont entre leurs mains le candidat-messie;

Qu'il est sage, éclairé, capable, s'il en fut,

Et que, hors lui, pour nous il n'est point de salut.

L'un, radoteur caduc, dit avec repentance:

« Il n'est pas à la chambre un maréchal de France!

« Quelle honte! Sachons réparer cet oubli;

« Présentons le mandat au brave duc d'Isly.

« Qu'il prenne au parlement sa place inoccupée,

« Le pays a besoin de cette illustre épée.

« Pour protéger les lois et frapper les abus,

« Appelons ce héros, ce Caton de vertus;

« Il a, dans cent combats, remporté cent victoires;

« Il a tous les cordons avec toutes les gloires.

« Contre les émeutiers son nom est un garant;

« Parmi nos généraux, il pose au premier rang.

« Il est bien plus célèbre aux fastes de la guerre

« Que tous nos Cavaignac et nos Lamoricière.

« Son armure et son cœur sont tous deux sans défaut,

« C'est un Bayard... Eh! non, messieurs, c'est un Bugeaud,

La dupe des Bédouins comme des doctrinaires,

Le bras droit des tyrans les plus impopulaires,

Le géôlier peu galant d'un follet féminin,

Le sabreur qui versa le sang de Transnonain;

C'est le bourreau du peuple! Oui, c'est lui, qu'on le nomme..

L'Union, à son tour: « Gardez-vous de cet homme,

« Dit-elle, moi je sais ce qu'il faut, à Lyon:

Quoi qu'il en soit, nos lecteurs sauront que, si nous ne pouvons leur dire quels candidats ont été adoptés quai de Retz, c'est que l'entrée nous a été refusée.

Nous recevons à l'instant la note suivante, et après l'avoir lue, nous ne pouvons que répéter notre première observation, à savoir qu'il est inouï que toute la presse et tous les candidats n'aient pas été convoqués, ou tout au moins admis, à cette discussion :

Réunion des Electeurs de la ville et de la campagne.

Procès-verbal de la séance du 13 septembre 1848.

Présidence du citoyen MATHIEU fils.

La séance est ouverte à une heure, quai de Retz, n. 42. La discussion s'engage entre les partisans de MM. Hénon et Rivet.

MM. Chipier, Fayolle, Loyson, Belloc, Robert, Buy, Mathieu appuient la candidature de M. Hénon, qui a déjà été adoptée par la campagne au mois d'août dernier et qui donne à la cause de la véritable République toutes les garanties désirables.

MM. Denis, Méchet, Dupont, Pascal, Dervieux, Malachard, reconnaissent toutes les garanties que donne aux hommes d'ordre le nom de M. Hénon et toute la sympathie que ce nom doit trouver auprès d'eux, mais la candidature de M. Rivet est certainement plus répandue et offre plus de chances de succès, or, il faut opposer à la candidature de Raspail celle qui, en satisfaisant les hommes d'ordre, pourra le mieux réussir et rallier le plus grand nombre de votes.

Sur la proposition de M. Denis, maire de Villefranche, il sera inscrit au procès-verbal que la campagne eût accepté le nom de M. Hénon et l'eût inscrite sur sa liste, s'il y eût eu deux députés à nommer. Le nom de M. Hénon reste honoré, estimé et accepté par tous, et celui de M. Rivet n'est maintenu que parce qu'il présente plus de chances de succès pour empêcher le nom de Raspail de passer.

Les deux noms sont mis aux voix, et celui de M. Rivet obtient une forte majorité.

Lyon le 13 septembre 1848.

Ont signé : Mathieu fils, président. — Les membres du bureau : Malachard aîné, délégué de Beaujeu; Denis, maire de Villefranche; Dupart, maire de Saint-Laurent-Dagny; Auvergne, délégué de l'Arbresle; Fayolles (Jules), de Lyon; Chipier aîné, de Lyon.

Insurgés en Algérie.

Il a été décidé hier 11 septembre que les insurgés seraient transportés en Algérie, et que, provisoirement, ils seraient logés dans des baraques en bois, qui seront immédiatement construites à cet effet. Ainsi, l'Algérie va recevoir dans peu de temps dix mille individus, et ce nombre sera bientôt accru de celui de leurs familles, qui iront les rejoindre. Il faut que les insurgés se persuadent bien que l'Algérie pour eux deviendra un Eden, s'ils s'adonnent au travail et s'ils se font une loi de la tempérance, car le sol algérien est d'une richesse extrême.

Nous aimons à croire, d'un autre côté, que le gouvernement ne négligera pas de prendre toutes les mesures convenables en faveur des nouveaux colons. Ainsi, l'hiver arrivant, on devrait s'empresse de les faire partir, afin qu'ils eussent le temps de s'acclimater avant l'époque où le soleil devient terrible.

Mais ce n'est pas la seule précaution à prendre. Les colons vont défricher une terre tout-à-fait vierge, et les miasmes qui en sortent ordinairement donnent des fièvres qui causent souvent la mort. Il nous semble que le devoir de l'administration, pour préserver les nouveaux habitants de ce danger, est d'élever des barricades d'un premier étage et de faire des plantations d'arbres. Nous ne doutons pas non plus que l'administration ne fournisse à ces nouveaux colons, comme elle l'a fait fréquemment pour d'autres, des instruments aratoires, des semences et des bœufs de labour. Avec ces éléments de prospérité, on ne devra plus s'inquiéter de l'avenir des insurgés.

Nouvelles de l'intervention.

Nous reproduisons, sous une forme officielle, le démenti que notre correspondant donnait hier, à ceux qui prétendent que la médiation n'a pas été acceptée purement et s'im-

plement.

« On prête au président du conseil des conversations nombreuses, et le plus souvent d'une étrange inexactitude. Jusqu'à ce jour il n'avait pas paru que les questions traitées fussent assez graves pour exiger des rectifications. Il est impossible toutefois de laisser sans réponse les articles de journaux desquels il résulterait que la médiation anglo-française aurait été imposée à l'Autriche.

« De pareilles allégations, faites pour porter atteinte au juste sentiment de dignité des gouvernements, doivent être repoussées avec énergie.

« Le gouvernement de la République n'a eu à faire valoir, dans la question italienne, que des considérations sages, fermes et mesurées. Le caractère de la menace est resté aussi loin de sa pensée que de son langage. Il était incompatible avec la nature de ses relations avec le gouvernement autrichien. (Moniteur.)

Nous regrettons d'avoir à insérer trop tard la lettre suivante, qui indique la meilleure mesure qu'il y avait à prendre pour prévenir un triomphe désormais facile à prévoir en face des divisions du parti modéré.

Monsieur le rédacteur, Parmi les nombreuses candidatures qui se sont produites jusqu'à présent pour l'élection du 17, il en est une qui n'a reçu aucune publicité et qui, cependant, aurait beaucoup de chances de contrebalancer l'unité avec laquelle vote le parti qui a pour organe le *Peuple Souverain*; c'est le citoyen Grillet aîné, dont la récente administration municipale, quoique de courte durée, a cependant donné des preuves d'un libéralisme éclairé. Il est lyonnais et serait plus capable de représenter notre département que les étrangers qui ne connaissent pas aussi bien notre industrie que ce citoyen qui s'en occupe spécialement.

Nous comptons sur votre impartialité pour donner de la publicité à ce nom et vous prier, monsieur le rédacteur, d'agréer notre salut fraternel.

Plusieurs électeurs de la rue Mercière et vos abonnés.

On lit dans le *Moniteur* un long rapport de M. le ministre de la justice, relativement au sceau de l'Etat, à la suite duquel le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, a arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}. A l'avenir, le sceau de l'Etat portera d'un côté, pour type, la figure de la liberté, et pour légende : *Au nom du peuple Français*; de l'autre côté, une couronne de chêne et d'olivier, liée par une gerbe de blé; au milieu de la couronne : *République française, démocratique, une et indivisible*; et, pour légende : *Liberté, égalité, fraternité*.

Art. 2. Les sceaux, timbres et cachets des cours, tribunaux, justice de paix et notaires, porteront pour type la figure de la liberté, telle qu'elle formera un des côtés du sceau de l'Etat; pour exergue : *République française*, et pour légende le titre des autorités ou officiers publics par lesquels ils seront employés.

Art. 3. Les ordonnances des 19 novembre 1830 et 16 février 1831 sont rapportées.

Art. 4. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, 7 septembre 1848.

E. CAVAGNAC.

Le ministre de la justice, MARIE.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 11 septembre 1848.

L'assemblée fixe la discussion à vendredi. Les paragraphes 4 et 6 du préambule sont adoptés. Le paragraphe 8 est mis en discussion. Le citoyen Mathieu (de la Drôme) propose et développe un amendement ainsi conçu : « La République reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, au travail et à l'assistance. » La séance est levée à six heures.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 12 septembre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de Constitution.

Le cit. Gauthier de Rumilly parle contre l'amendement du citoyen Mathieu (de la Drôme) : Si l'effet de la reconnaissance du droit au travail devait être de faire cesser à l'instant les souffrances des malheureux, il n'hésiterait pas à la voter. Mais tel ne doit pas être le résultat. Un des chefs du parti socialiste a dit :

Accordez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété. C'est, en effet, détruire implicitement la propriété que de livrer à l'interprétation des ouvriers la propriété sance du droit au travail.

Le cit. PELLETIER : Le droit au travail a été promis au peuple par le gouvernement provisoire pour prix de sa conquête au 24 Février. Le peuple l'attend, le réclame, c'est à l'Assemblée de tenir sa parole.

Une voix : Le gouvernement provisoire n'existe plus. Le cit. PELLETIER : L'Assemblée a déclaré que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. (Murmures.)

La commission de Constitution avait d'abord reconnu ce droit dans son premier projet, elle l'a restreint dans le second aux limites des ressources de la République. (Rumeurs.)

Les ressources de la République doivent être infinies quand il s'agit de faire travailler et de nourrir ses enfants. (Interruption.)

Si quelques-uns se sont approprié, à tort ou à raison, le sol de la patrie, le moins qu'ils puissent faire c'est d'assurer aux autres le droit de travailler. (Réclamations.)

Dieu a donné trois choses à l'homme : la famille, la patrie et la propriété. Vous qui réclamez si haut le droit de propriété, où est la propriété du pauvre?

Lui répondrez-vous comme Malthus : qu'il a tort de vivre s'il ne possède rien?

Une voix à l'extrême droite : C'est vieux ça!

Le cit. PELLETIER : Ce n'est pas si vieux que vous! Vous lui direz que vous ne voulez pas attendre à sa liberté; c'est-à-dire que vous lui laissez la liberté de mourir de faim.

Plusieurs voix au centre : Nous n'entendons rien; plus haut.

Le cit. PELLETIER : Prêtez l'oreille.

Nous ne pouvons pas répondre au peuple qui attend nos décisions que nous ne pouvons rien décider entre la difficulté de contenter les économistes et les socialistes. Il nous dira rentrez-vous chez vous, puisque vous n'êtes pas bons à décider la question. (Oh! oh! Rires.)

J'appuie l'amendement du citoyen Mathieu (de la Drôme).

Voix : La solution!

Le cit. PELLETIER : Soyez tranquilles, vous l'aurez, et vous ne perdrez rien pour attendre.

Je pose le problème social devant vous, non pas en philosophie, mais en homme pratique. Ce problème le voici :

L'Etat doit procurer du travail à tous les hommes innocents, et il ne doit pas se faire entrepreneur, ni leur faire l'aumône.

Voix diverses : Ah! voyons!

Il y a en France 3 millions de travailleurs salariés, dont les salaires s'élèvent à 6 milliards.

2 millions vivent dans une large aisance.

2 millions vivent avec quelque peine.

2 millions ne vivent que de privations.

Si le gouvernement organisait l'agriculture d'une manière profitable, elle suffirait à nourrir le double de ce qu'elle nourrit aujourd'hui.

Donc, solidarité de tous les travailleurs et de toutes les industries.

Je propose de créer, dans toutes les communes, des maisons où seraient reçus tous ceux qui manquent de travail. Chaque travailleur donnerait cinq centimes par jour en attendant que le travail pût lui être procuré, et chacun serait intéressé à trouver ce travail.

Le travailleur ne mourrait pas de faim, et il ne recevrait pas l'aumône.

Il y a à Paris 15,000 cordonniers et 1,500 magasins de chaussures. Si l'on voulait associer les ouvriers avec leurs patrons, à la manière dont le cit. Grandin l'entend, c'est-à-dire à la manière actuelle, on ferait une mauvaise affaire pour tous. Mais, en ouvrant 20 magasins de chaussures au lieu de 1,500, et en allouant 150,000 fr. pour leur loyer, et 150,000 fr. pour le personnel, on éviterait l'immense concurrence que se font les cordonniers entre eux, et l'on pourrait partager entre tous les cordonniers associés des bénéfices très-satisfaisants. Rires, dénégations.)

Au lieu de cela, que voyons-nous? des industriels qui, parce qu'ils possèdent un capital, que la plupart du temps ils n'ont pas gagné, se reposent, tandis que de pauvres ouvriers travaillent pour eux. Pendant que je suis à l'Assemblée nationale, j'ai chez moi cinq ouvriers qui travaillent sans moi, et quand je retournerai dans mon pays, ces ouvriers me remettront une somme de 2,000 fr. qu'ils m'auront suée sans que j'y aie pris aucune peine. (Rumeur.) Tout cela parce que je possède un capital. (Interruption.)

Qui n'ait qu'un vœu, qu'un but, le bonheur de la France; Qui, devant le pays, défende mieux nos droits Que trente Pelletier, que cinquante Lacroix, Et qui montre une fois à la démocratie Que Lyon n'était pas une autre Bédotte.

P.-M. TARGE.

LE FAVORI DES DAMES, MESSAGER DES SALONS, rue Bourdaloue, 3, à Paris, le plus élégant et le moins cher des journaux de modes, voit chaque jour grandir la vogue qui l'a accueilli dès son apparition. D'importantes améliorations l'ont encore témoigné, cette automne, combien la direction se montre jalouse d'être de plus en plus agréable à ses abonnés; mais, malgré ces nouveaux frais, l'abonnement reste toujours le même : trois mois, 3 fr. 50 c.; six mois, 6 fr. 50 c.; un an, 12 fr. Ce journal paraît deux fois par mois avec 16 pages grand in-8, sur 2 colonnes par numéro et donne par an, 24 gravures de modes coloriées d'un goût exquis, plus de 200 illustrations dans le texte, musique, broderies, tapisseries et grands patrons. On s'abonne à Paris, au bureau du journal.

Il vient d'être créé un Salon de lecture de journaux rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habitants vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

- « Un ministre de paix et de religion,
- « Qui pratique en tout temps le Code et l'Evangile,
- « Qui s'oppose avec force à la guerre civile.
- « Un grave philanthrope, exemple des humains,
- « Un chrétien reconnu saint entre les plus saints,
- « Un autre Mazarin de la diplomatie,
- « Un autre Fénelon de la démocratie.
- « Voilà votre sauveur, voilà le citoyen
- « Qui tiendra votre place et la remplira bien :
- « C'est l'abbé de Genoude,.... un philosophe austère,
- « Ange venu du ciel pour instruire la terre. »

Et moi, j'ose ajouter à ce portrait charmant Que monsieur de Genoude est un fier nécromant; Qu'il a, je ne sais où, pauvre folliculaire, Trouvé qu'un président doit être héréditaire; Qu'il a, dans Saint-Denis, le caducée en main, De son royal caveau tiré le droit divin: Qu'il sait Machiavel comme ses patenôtres; Que les Bourbons n'ont pas de plus fervents apôtres, Et que, si de la chambre on lui permet l'aberd, Il nous fera présent d'un comte de Chambord.

Sur de tels candidats et de tels personnages, Electeurs, oh! craignez d'égarer vos suffrages. Craignez par-dessus tout, dans ce moment fatal, D'entrer dans ce repaire appelé club Central, Où les rauques tribuns de la démagogie Des gens du quinze mai hurlent l'apologie;

Où, tous les soirs, ils vont aux nocturnes sabbats Glorifier Raspail avec de longs hourras.

Ce chimiste martyr, si l'on veut les en croire, Refondra le vieux monde en son laboratoire. Pour guérir du pays les maux invétérés, Il aura, disent-ils, mieux que des sucs camphrés. Lui seul des parias a défendu la cause, Il faut le délivrer par une apothéose. —Non! laissez dans l'oubli cette ombre des Marais; Quand on aime le peuple, on ne l'avilit pas, On ne s'impose pas à coups de baïonnettes; On ne demande pas une moisson de têtes. Seul, avec son remords, dans sa noire prison Qu'il expie à loisir son jour de déraison.

O mes concitoyens! veillez, soyez en garde! On ne doit pas juger les gens sur la cocarde : Riez des satisfaits et de leurs talismans, De la corruption brisez les instruments. Des forbans du scrutin trompez les espérances, Et sachez prévenir l'abus des influences. Cherchez dans nos cantons pour réformer les lois, Un homme, un député digne de votre choix; Qui concoure avec zèle à l'œuvre politique, Et soit un des meilleurs de notre République; Un architecte heureux qui fonde en sûreté L'édifice nouveau de la société; Qui ne transige point avec sa conscience;

Aujourd'hui, la ruine de l'un fait le bonheur de l'autre. Cent individus qui entreprennent des affaires, cinquante se ruinent autant par maladresse que par mauvaise chance. (On rit.)

Où, Monsieur, par mauvaise chance.

L'orateur, à chaque interruption, interpelle directement les membres de l'Assemblée, et semble attendre sa réponse.

Il termine en disant que la révolution s'est faite au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité; pour que le peuple soit libre, il faut qu'il soit sûr de ne pas mourir de faim. Je vous ai donné un moyen, dit le citoyen Pelletier, si vous ne le trouvez pas bon, apportez-en un meilleur. (Rires.)

Le cit. V. LEBLANC a la parole.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un rapport sur la proposition faite par le citoyen Laussedat, au sujet des papiers délaissés par la liste civile.

Je vais lire le texte du décret :

« Art. 1^{er}. Il sera immédiatement procédé, sous la direction et le contrôle d'une commission nommée par l'Assemblée nationale et par les soins du pouvoir exécutif, au débaillement des papiers trouvés aux Tuileries, au Louvre, et dans d'autres résidences royales.

« Art. 2. Cette commission sera composée de quinze membres nommés par les bureaux.

« Art. 3. Un rapport sera fait sur toutes les pièces d'intérêt public; l'Assemblée décidera quelles sont celles qu'il y aura lieu de publier. »

La discussion de la Constitution est reprise.

Le cit. DE TOQUEVILLE combat l'amendement, ainsi que l'article de la Constitution. Ces deux rédactions se ressemblent beaucoup en apparence, elles semblent partir de deux points voisins, aboutissant à des conséquences tout opposées.

On ne gagne rien à ne pas décider les questions dont on a peur. Il faut qu'à propos de cet amendement la question du socialisme soit tranchée; il faut que la France sache ou non si la révolution de février est une révolution sociale. Qu'entend-on par ce mot?

Une voix : L'organisation.

Le cit. DE TOQUEVILLE : Si je ne me trompe, le premier trait caractéristique de tous les systèmes socialistes est un appel immodéré aux passions matérielles de l'homme.

Les uns ont dit qu'il fallait réhabiliter la chair.

D'autres ont dit qu'il fallait que le travail ne fût plus pénible et qu'il devint agréable.

Enfin, on est venu vous dire que le but de la révolution de février était de fournir à l'homme une consommation illimitée.

Vous attaquent d'une manière directe ou indirecte la propriété (très-bien); s'ils ne la détruisent pas, ils la limitent, ils la réduisent, ils la gênent.

Ce qui caractérise encore les socialistes, c'est une défiance complète de la liberté humaine; c'est l'idée que l'Etat doit être le précepteur, le pédagogue de l'individu (très-bien); c'est la confiscation de l'individualité humaine, c'est une nouvelle formule de la servitude. (Très-bien!)

Est-ce au nom des salaires, de la satisfaction illimitée des besoins, que la révolution française a fait les grandes choses qu'elle nous a léguées? Non, c'est au nom de l'honneur, c'est au nom de l'amour de la patrie. (Très-bien!)

Elle a fait des guerres cruelles, mais elle n'a point touché à la propriété; elle l'a respectée, elle y a fait participer un plus grand nombre de citoyens (applaudissements) et c'est parce que la révolution française a peuplé cette terre de dix millions de propriétaires que nous pouvons entendre sans danger les théories socialistes dans cette enceinte.

En fait de liberté, les socialistes ne pensent pas autrement que l'ancien régime; lui aussi voulait la tutelle des individus.

Et qui est-ce qui a rendu à l'homme sa liberté, sa dignité? C'est la révolution française. (Très-bien!)

« Fuyez », disait Robespierre, la manie ancienne des gouvernements (vous voyez qu'elle n'est pas nouvelle), la manie de trop gouverner; laissez aux communes le soin de régler leurs propres affaires; en un mot rendez aux individus toutes les libertés qui leur ont été illégitimement retirées. »

Et c'est pour cette société matérielle, où le jour pénètre à peine, c'est pour cette société d'abeilles, de castors, que tant d'hommes se sont illustrés, que tant d'hommes sont morts? Non : c'est pour quelque chose de plus grand et de plus noble. (Très-bien!)

Non, citoyens, je ne chercherai pas la démocratie dans ces systèmes destructifs, je ne parcourrai pas, comme on l'a fait hier, le jardin des racines grecques, pour trouver l'étymologie du mot démocratie; je la chercherai dans un autre hémisphère, dans un pays où elle existe de fait et où l'on a plus en horreur les théories socialistes. Pour mon compte, je ne conseille pas aux socialistes d'aller en Amérique. (Rires.)

Non, citoyens, la démocratie et le socialisme ne sont point solidaires, ils ne se tiennent que par un mot : l'égalité; mais la démocratie veut l'égalité dans la liberté, et le socialisme veut l'égalité dans la servitude. (Très-bien!)

Le cit. DE TOQUEVILLE cite un passage de Galotti, panégyriste de Balbauf, dans lequel il explique les projets des partisans de la communauté pour forcer les propriétaires à embrasser le socialisme par force majeure.

Non, citoyens, la révolution doit être démocratique, mais elle ne doit pas être sociale.

Mais alors que sera-t-elle?

Une voix à l'extrême droite : Royaliste. (Rumeurs, exclamations.)

Le cit. DE TOQUEVILLE : Oui, elle le deviendrait si nous vous laissons faire. (Explosion de bravos, tumulte.)

Si elle n'est pas sociale, que sera-t-elle? un pur accident? Comme on l'a dit. Non, citoyens, je ne le crois pas.

Je crois que ce qui a amené la révolution, c'est que les faiseurs, la richesse, la vie même étaient renfermés dans le sein d'une classe extrêmement étroite, et au-dessous rien. Dans aucun pays du monde, pas même dans l'aristocratie Angleterre, le peuple n'était aussi écrasé sous le poids de la corruption et de l'égoïsme. (Très-bien!)

Est-ce pour faire quelque chose d'analogue à cela que la révolution a été faite? Non, citoyens; je n'ai pas travaillé moi-même à la révolution de février. (Oh! oh!); mais je veux que la révolution de février soit une révolution sérieuse, qu'elle ait un sens. Je le dirai en deux mots. (Ecoutez!)

Elle doit être la continuation de la révolution française; elle doit être la mise en œuvre de ce que la révolution avait pensé. (Très-bien!)

La révolution française a voulu donner aux citoyens des lumières et de la liberté, la révolution de février ne leur doit donner que de la lumière et de la liberté.

La révolution française a voulu introduire la fraternité dans l'Etat. Eh bien! je vous le demande, y a-t-il là dedans du socialisme? (Oui! oui! Non! non! Tumble, bruit de

plioirs.)

Non, il n'y a pas là du socialisme, il n'y a que de la charité chrétienne appliquée à l'Etat.

Il n'y a rien là dedans qui oblige la liberté individuelle et l'industrie à s'annihiler devant l'Etat. Non, il faut que la révolution soit démocratique, mais non socialiste; il faut qu'elle soit religieuse et non matérialiste.

Le cit. MATHIEU (de la Drôme) : Je tiens à constater qu'il n'a pas été répondu un mot à ce que j'ai dit hier; je ne veux pas plus de la communauté des biens que je ne veux de la communauté de logique avec l'orateur. (Oh! oh!)

Le cit. LEDRU-ROLLIN : Citoyens, l'orateur qui descend de cette tribune a invoqué les grands principes de notre glorieuse révolution. Il a déclaré qu'il voulait le mouvement que nos pères ont imprimé au monde. C'est ce que je veux aussi.

Après avoir posé ainsi la thèse, il a ajouté : « La déclaration du droit au travail, c'est une invention socialiste. C'est l'Etat se substituant à la liberté individuelle et devenant le plus affreux des tyrans. »

Le communisme, je n'en veux pas plus que lui; mais le droit au travail a été inscrit dans le rapport d'un des membres les plus éminents de la révolution, de Robespierre. En doutez-vous? Voici les termes : « La société doit le travail et l'assistance à ceux qui sont dans le besoin. » (Eh bien!)

Dans ces lignes, que trouvez-vous? le droit au travail (non! non!) pour les valides, et pour les invalides le droit à l'assistance. (Eh bien! c'est ce que nous avons fait.)

Dans votre projet, vous ne reconnaissez que le droit à l'assistance, et vous dites que c'est la même chose?

Où, vous tendez la main au malheureux, mais en lui faisant l'aumône, vous ne pensez pas qu'il est votre égal (Rumeurs.)

Cet homme qui se cache la nuit, dans le coin d'une rue, la tête dans ses mains, est-ce là le peuple souverain? (Oui! oui!) Je vais vous le prouver.

Cet homme qui mendie et qui n'a pas trouvé de travail... Une voix à droite : Ce n'est pas vrai! A l'ordre! à l'ordre!

Cet homme, un garde peut l'arrêter et le mettre en prison pour avoir mendié. Est-ce là un membre du peuple souverain? (Interruption.)

Le citoyen président intervient pour faire cesser les interruptions.

Vous avez invoqué les principes de la grande révolution, je les invoque; en demandant la conservation de ce droit, nous avons la prétention d'être les continuateurs de la révolution. (A gauche : Très-bien!)

Je ne comprends pas cette espèce d'insulte qu'on jette à la face de ceux qu'on appelle socialistes. Entends-on par là dire : Nous avons fait une révolution, mais nous n'en voulons pas les conséquences, nous ne voulons pas de conséquences démocratiques?

Le cit. BUREAUX : Nous ne l'avons pas dit.

Le cit. LEDRU-ROLLIN : Quand je rencontre tous les jours dans la rue des malheureux, mourant de faim, alors je me dis : il faut que le droit au travail, que le droit sacré soit inscrit dans la Constitution. (Très-bien!) Cette commisération, vous l'éprouvez aussi, mais vous pensez que le malheur ici-bas est la conséquence de quelque chose de fatal qu'il faut savoir supporter en attendant une récompense future.

La religion chrétienne croit donc qu'il n'y a qu'à souffrir dans cette vie? Eh bien! je déclare que cette doctrine ne peut être la mienne. (Murmures, interruption.)

Il est un homme obscur, qui depuis vingt ans travaille à faire une statistique exacte de la France; toutes ses bases sont authentiques, en voici un des résultats :

Dans tous les départements qui autrefois étaient agricoles et qui ont voulu se faire industriels, dans ces départements, la propriété foncière est grevée de 92 pour cent. Eh bien! nous venons vous demander que vous fassiez pour la France ce que vous venez de faire pour l'Algérie, et dont je vous remercie en passant, c'est d'affranchir la terre et d'y employer tous les bras inoccupés. (Rumeurs.)

Mais, dit-on, il faut laisser la liberté à l'industrie. Et qui donc vient vous demander de l'opprimer? Est-ce que je demande à l'Etat de se faire entrepreneur? Non; mais de se faire un protecteur intelligent, de faire pour l'agriculture ce qu'il fait pour les travaux publics, voilà tout ce que nous vous demandons.

Le 23 février, la plupart de ceux qui m'écoutent croyaient aussi que le suffrage universel était une utopie, et maintenant c'est à qui veut le conserver.

Ah! quand le peuple venait pour ainsi dire chanter d'amour autour de son Hôtel-de-Ville (Rumeurs), il ne pensait pas que le droit au travail était une utopie. (Interruption.)

Quand vous inscrirez le droit au travail, vous ne serez pas obligés pour cela de l'organiser le lendemain. (Oh! oh!) Vous allez inscrire le droit à l'instruction mais quel est donc le fou qui pensera que l'instruction sera organisée dans vingt-quatre heures? Mais parce qu'il y a des transitions, est-ce une raison de rejeter le principe?

On a dit, le droit au travail c'est le socialisme! Non, le droit au travail c'est la révolution!

Inscrivez ce droit, car il est prudent, car il est politique de le faire; je fais un appel à la situation. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le peuple réclame le droit au travail : le peuple de Paris l'a appris du peuple de Lyon.

Inscrivez le principe, car si vous fermez la porte à toute espérance, j'en suis convaincu, l'avenir de la révolution est compromis. (Agitation.)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Le cit. HUBERT demande un congé de quinze jours, qui lui est accordé.

A trois heures et demie, la séance est reprise.

Le cit. DUVERGIER DE HAURANNE : Citoyens représentants, venir combattre l'amendement du citoyen Mathieu (de la Drôme), c'est poser nettement la question et la dégar des déclamations et des métaphores, dont on s'est plu à l'obscurcir.

On dirait, en vérité, que nous sommes ici partagés en deux partis, ceux qui ont des entrailles pour les malheurs et ceux qui n'en ont point. Le citoyen Ledru-Rollin en est convenu lui-même, nous voulons tous le bien des travailleurs, mais nous différons sur les moyens de soulager leurs souffrances.

Les honorables citoyens auxquels je réponds vous ont tous parlé de maux et de remèdes; mais dans tout ce qu'ils vous ont dit avez-vous trouvé quelque chose de tant soit peu satisfaisant? Non. Ils vous ont dit de ne pas vous payer de mots, et dans les prétendus remèdes qu'ils vous ont proposé vous n'avez vu comme moi que des mots. (Rires.)

Aujourd'hui, quand une crise arrive, l'Etat, les communes, les particuliers, font leur devoir; les calamités des dernières années l'ont prouvé. Eh bien! quand vous aurez proclamé le droit au travail, d'un côté, les particuliers compteront sur l'Etat pour soulager la misère publique, comme les ouvriers y compteront et ne s'inquiéteront plus d'épargner.

On parle de travaux publics à faire. Mais pour faire ces travaux, il faut de l'argent; ce n'est pas de les faire qui est difficile, c'est de les payer.

Le cit. BAUNE interrompt.

Le cit. PRÉSIDENT : Citoyen Baune, si vous voulez parler, je vous inscrirai, vous serez le 40^e. (Rires.)

Le cit. DUVERGIER DE HAURANNE : Au lieu de déclamer, je demande aux utopistes de répondre à une simple question. Quand une crise arrivera, que vous aurez un million d'ouvriers sur les bras, que ferez-vous quand vous leur aurez donné le droit au travail?

Quand le citoyen Proudhon vous a dit que si vous lui accordiez le travail, il vous faisait grâce de la propriété. (Bruit.)

Je sais qu'il est convenu, qu'il est de bon goût de faire du citoyen Proudhon le bouc émissaire du socialiste. Eh bien! moi, entre le citoyen Proudhon et les autres socialistes, je ne fais qu'une différence, c'est qu'il raisonne mieux qu'eux et qu'il ne cache pas sa pensée. (Très-bien!)

Eh bien! quand le citoyen Proudhon vous a dit cela, vous avez cru qu'il faisait une boutade; c'est une erreur; il avait parlé très sérieusement.

Le cit. CRÉPÉUX succède au citoyen Duvergier de Hauranne. Il parle en faveur du droit au travail.

Il est cinq heures.

PARIS, 12 septembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

On nous a donné sur la réunion d'hier soir, au Palais-National, les détails les plus incroyables. A la suite d'une discussion très orageuse, M. Flocon a demandé qu'on interdît aux prétendants de toute espèce, non-seulement la candidature aux fonctions de président de la République, mais encore celle aux fonctions de représentant. On ne nous a pas dit que la proposition d'établir ces nouvelles tables de proscriptions ait été accueillie avec une faveur bien marquée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une autre question non moins grave a été agitée : il s'agirait de composer, avec tous les éléments possibles, une majorité de 300 voix, à l'aide de laquelle on ferait voter la nomination du président de l'Etat par l'Assemblée nationale; celle-ci nommerait ce fonctionnaire pour trois ans, et garderait elle-même son mandat législatif pendant le même laps de temps, afin de peser de tout le poids de sa souveraineté sur le chef qu'elle se serait volontairement donné. L'état de siège serait indéfiniment maintenu, et c'est à l'aide de cette circonstance que l'on ferait adopter les mesures dont nous parlons.

On se préoccupait beaucoup aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus de l'élection de Louis Bonaparte. Les bulletins sont répandus à profusion, dans l'armée surtout. On assure que pour éviter de laisser influencer les militaires, on a fait voter dimanche tout un régiment caserné à Paris, et la chose a été faite en deux heures. La mesure sera, dit-on, appliquée généralement. On ne laissera pas le temps aux régiments de s'entendre sur les listes de candidats.

Deux affaires de presse étaient aujourd'hui soumises à la cour d'assises de la Seine. L'affaire du journal la *Réforme*, réproducteur du *Peuple Constituant*, pour un article *Silence au Pauvre*, signé LAMENNAIS, et l'insertion d'un article le *Terme*, signé PROUDHON, a été remise par suite de l'absence de M^e Bac.

Le *Peuple Constituant* a également demandé une remise pour pouvoir être jugé par le jury républicain. La cour, statuant sur les conclusions conformes de M. Royer, avocat-général, a admis la compétence du jury actuel et ordonné qu'il serait passé outre aux débats. Alors le gérant du *Peuple Constituant* a déclaré qu'il faisait défaut au fond; et la cour, après avoir entendu la lecture des deux articles incriminés et le réquisitoire de l'avocat-général sur la culpabilité de M. Veyran-Lacroix a, sans l'assistance des jurés, condamné ce dernier par défaut, comme coupable : 1^o d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 2^o de provocations à des attentats ayant pour but la destruction du gouvernement et la guerre civile, à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

M. Guizot est en ce moment en Belgique; il garde l'incognito, et se promène sous le nom de Denis. Il était à Ostende la semaine dernière.

On s'entretient d'un fait grave qui se serait passé dimanche aux manœuvres du champs-de-Mars. Deux régiments d'infanterie auraient, sous les armes, fait entendre de vives plaintes contre les avantages de solde et de nourriture dont jouit la garde mobile; leur mécontentement se serait même traduit par des cris d'une signification très-sérieuse.

M. E. de Girardin annonce que l'Assemblée nationale ayant rejeté le projet de décret du comité de législation et la proposition de M. Crespel de Latouche, sur la presse, il ne lui reste plus qu'à se retirer d'une lutte où il se reconnaît vaincu, et à laisser à ses collaborateurs le soin de diriger le journal la *Presse*, jusqu'au jour où par suite d'un autre vote de l'Assemblée ou de la levée de l'état-de-siège, ou de la promulgation de la constitution, la liberté d'exprimer sa pensée lui soit rendue, sous la seule réserve de se renfermer dans les limites tracées par les lois.

Le bruit s'est répandu que le gouvernement devait présenter à l'Assemblée nationale un décret ayant pour but de proscrire du territoire de la République le prince Louis-Napoléon.

On nous assure que M. Louis Blanc a manifesté son intention de ne rester que peu de temps à Londres et d'entreprendre prochainement un voyage aux Etats-Unis d'Amérique.

On assure que, pour venir en aide à nos colons par une mesure énergique, le gouvernement est décidé à adopter le principe du déguisement sur les droits d'entrée qui pèsent sur les sucres coloniaux. Cette faveur ne serait que temporaire.

— On annonce que M. Sarrans, représentant du peuple, va être chargé d'une mission extraordinaire dans le Levant.

— Nous avons déjà parlé du bureau de l'esprit public transporté du ministère de l'intérieur dans l'hôtel du président du conseil. On ne sait point contenté de cette dépense tant blâmée sous le gouvernement déchu. M. le ministre de l'intérieur a voulu, lui aussi, avoir son bureau de l'esprit public, en a formé un dans son hôtel à l'instar de celui qui existait. Les nouvelles pour les journaux ministériels leur parviennent sous le couvert des préfets. Ainsi bureau d'esprit public pour M. Cavaignac; bureau d'esprit public pour M. Sénard. Nous ne serions pas étonnés que chaque ministre voulût également avoir son bureau d'esprit public. Et ces créations ont lieu en présence des demandes d'économie, sans cesse faites par l'Assemblée nationale.

Portefeuille financier.

La rente était très-lourde et les cours tendaient un peu à la baisse, mais il y a eu fort peu de variations sur la cote d'hier, parce que les affaires ont été tout-à-fait nulles. On annonçait que le trésor avait cessé aujourd'hui d'accepter par anticipation les versements de Lyon, mais qu'il avait reçu depuis quinze jours 15 millions, par suite des versements. Les cours étaient mieux tenus sur le 3 0/0 que sur le 5 0/0.

Les chemins de fer étaient calmes.

La rente 3 0/0, fermée hier à 45 25, a ouvert à 45 25, elle a varié de 45 25 à 45, elle reste à 45 25.

La rente 5 0/0, fermée hier à 70 75, a ouvert à 70 50, elle a varié de 71 à 70 50, elle ferme à 70 50.

L'emprunt de 1848 a varié de 73 à 72 75.

Les actions de la Banque de France ont varié de 1645 à 1650; les Quatre-Canaux étaient à 900; les obligations de la ville ont monté de 2 50 à 1142 50; la Vieille-Montagne a fait 2250; la Grand-Combe, 950; les hauts-fourneaux de Monceaux ont fléchi de 50 fr. à 950.

L'emprunt romain a fait 64; les ducats, 77 50; les deux emprunts belges, 78 3/4; le 4 1/2 0/0 belge, 72; le 3 0/0, 48; le 2 1/2 0/0, 39, et la banque belge, 640.

Les actions du Nord ont varié de 381 25 à 378 75; Lyon, de 366 25 à 367 50; Strasbourg, de 347 50 à 348 75; Nantes était à 327 50; Orléans, à 670; Rouen, à 433; le Havre, à 195; Marseille, à 203 75; Vierzon, à 260; Bordeaux, de 386 25 à 387 50; Bâle, de 86 25 à 87 50.

EXTÉRIEUR.

Autriche. — On écrit d'Agram, 3 septembre : « Le Ban se mettra cette semaine en marche contre la Hongrie avec 56,000 hommes. »

Les Hongrois ont été de nouveau battus par les Croates. On annonce que le ministère autrichien a été obligé de se retirer à la suite d'un vote de l'Assemblée nationale, ce qui a produit une forte baisse à la bourse de Vienne du 6 septembre.

Prusse. — Le ministère berlinois vient de tomber devant un vote de l'Assemblée, obtenu par la coalition de la gauche et des centres; majorité : 77 voix.

M. Stein a été porté en triomphe par le peuple. La foule a dételé ses chevaux et promené la voiture le long des Tilleuls. Elle criait : — *Vive le peuple souverain !*

Les dernières nouvelles annoncent que le roi se cabre contre l'Assemblée, qu'il médite l'état de siège et qu'il compte sur le canon pour réduire ses sujets.

L'aspect de Berlin rappelle les orageuses journées de mars. — Les fonds publics ont subi une forte baisse.

Espagne. — Le bruit de la nomination du général Cordova au commandement en chef de la Catalogne, en remplacement du général Pavia, paraît se confirmer.

Le gouvernement prend des mesures sérieuses contre l'insurrection monténégrine, non-seulement en Catalogne, mais encore sur tous les points où il existe des *guerrillas*.

Trois bataillons et des détachements de la garde civile sont partis de Madrid le 4 pour les provinces de Tolède, Cuenca et Ciudad-Real, qui sont réunies sous le commandement d'un brigadier.

Angleterre. — Les procès de haute trahison seront prochainement jugés à Dublin. M. Smith O'Brien sera un des premiers traduits devant la cour d'assises. Il ignore probablement qu'un intérêt sinon classique, du moins historique, s'attache à l'appartement qu'il occupe dans la prison où il est enfermé. Cet appartement a été occupé par Corbett, condamné à la peine de mort pour avoir pris part à la révolte de 1798, mais qui s'évada d'une manière merveilleuse. Il est mort, il y a quelques années, en France. Il était général dans l'armée française.

— Les journaux anglais ne renferment pas de nouvelles.

NOUVELLES LOCALES.

— La *Gazette* annonce que le citoyen Proudhon, représentant du peuple, est en ce moment à Lyon.

— Par arrêté en date du 9 de ce mois, M. Escoffier, juge-suppléant du juge de paix du canton de Givors (Rhône), a été révoqué de ses fonctions.

— Le contingent des contributions directes a été arrêté ainsi qu'il suit, dans le département du Rhône pour l'exercice 1849 :

Contribution foncière,	2,220,718
Personnelle et mobilière,	770,851
Portes et fenêtres,	591,085

— D'après une décision récente, il ne sera désormais plus permis de vendre de la poudre de chasse dans les départements sans un certificat du maire, visé par le préfet.

— La session du jury médical pour le département du Rhône sera ouverte à Lyon à l'hôtel de la préfecture, le 27 septembre courant, à dix heures du matin.

Les aspirants aux titres d'officier de santé, de pharmacien, d'herboriste et de sage-femme, inscrits à la préfecture, sont invités à se présenter devant le jury au jour indiqué.

— Le *Patriote* de Saône-et-Loire a reçu la nouvelle suivante d'un représentant qui a fait partie de la commission chargée de l'examen de la dernière loi relative au chemin de fer de Paris à Lyon :

« Le ministre des travaux publics arrivera incessamment à Châlon, afin de pourvoir aux prescriptions du décret sur le rachat de la voie de fer de Paris à Lyon. L'ingénieur en chef Parandier doit accompagner le ministre et aviser aux dispositions les plus expéditives pour la mise en activité du chemin de fer de Châlon à Dijon, avant la fin de novembre 1848. »

ITALIE.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les lettres de Venise annoncent que cette ville est toujours décidée à opposer une résistance désespérée à l'armée autrichienne. Le parti impérial, qui avait pour chef le comte Moanigo, est en pleine déroute. Le général Armandi et les colonels Fontana et Melani sont chargés de la défense de la place.

TRIESTE, 6 septembre. — Le comte Gyolay a fait connaître que la flotte sarde, ayant à bord les troupes piémontaises en garnison à Venise, avait quitté le port de cette ville. Les navires vénitiens, qui croisaient avec l'escadre sarde, sont rentrés dans les lagunes.

NAPLES, 5 septembre. — Les chambres sont ajournées au

30 octobre. Une émeute a été provoquée par la police et les lazaroni; elle a été réprimée par la troupe, et, à 6 heures du soir, la ville était tranquille, mais épouvantée.

Sicile. — **MESSINE, 4 septembre.** — Hier, vers quatre heures du matin, un coup de canon, tiré de *More-Grosso*, fut comme le signal de l'attaque : de la citadelle de la ville, de la mer s'engagea un feu très-vif.

Les Suisses avaient fait une sortie de la citadelle pour soutenir le débarquement des troupes; elles ont été poursuivies et repoussées avec avantage.

Les journaux de Turin ne nous apportent aucun détail nouveau sur la situation de Livourne.

CORRESPONDANCE.

Lyon le 14 septembre 1848.

Citoyen rédacteur, Persuadé que ceux qui veulent la République et l'ordre doivent faire taire toutes les prétentions personnelles pour réunir leurs suffrages sur un seul candidat, je renonce à la candidature, en remerciant mes concitoyens de la bienveillance avec laquelle ils ont bien voulu l'accueillir.

Aimé BRUYAS.

DES CATARACTES ET DES AMOUREUSES

TRAITÉES PAR LA MÉTHODE DU DOCTEUR PERSON,

Oculiste de Paris, en ce moment de passage à Lyon, oculiste de plusieurs dispensaires, et auteur d'une nouvelle méthode pour guérir la cataracte, l'amour-rose, le strabisme, les lachés et la pupille artificielle.

Chaque jour de nouvelles guérisons peuvent s'enregistrer, sous l'influence de cette nouvelle méthode. Hier encore, deux individus de la campagne ont adressé à son auteur des lettres de félicitations et de reconnaissance.

Consultations de 10 heures à 5 heures, place des Terreaux, n° 4, chez M. Valette, dentiste.

Bourse de Paris du 13 septembre 1848.

Cinq pour cent, 70 50.—Dito fin courant, 70 75	Quatre canaux, 900 »
cent, 43 25.—Dito fin courant, 43 50	Rentes de Naples, 77 50.
Actions de la banque, 1630.	Dette active d'Espagne, »
	Emprunt romain, 64 »
	Oblig. piémontaise, » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 670 »	Orléans-Vierzon 260 »
Paris à Rouen. 433 »	Montereau à Troyes. 115 »
Rouen au Havre. 195 »	Nord. 579 75
Paris à Strasbourg. 347 50	Amiens-Boulogne. »
Paris à Lyon. 367 50	Tours à Nantes. 327 50
Avignon à Marseille. 203 75	Dieppe. »
Versailles, rive droite. 120 »	Bordeaux à Cette. »
Id. rive gauche. 102 50	Lyon à Avignon. »
Bâle à Strasbourg. 87 50	Centre. »
Saint-Germain. 523 »	Paris à Sceaux. »
Orléans-Bordeaux. 387 50	Sceaux. »

Bourse de Lyon du 14 septembre 1848.

Orléans 668 75 liq. 15 sept. — Nord 380 liq. du 15 sept. Lyon, 365 25 comp. 365 25 liq. du 15. — Marseille, 202 75 comp.; 203 75 liq. du 15. — Loire, 315 25 comp. — 5 ope, 70 90.

CONDITION DES SOIES. — Mardi 14 sept. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 93. — Ouvrées, 66. — Grèges, 27. — Dernier numéro, 989.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ, est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	Six mois.	trois mois.	Un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	49	

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — **CHAMBERT**, libraire, quai des Célestins. — **Cabinet littéraire**, rue Centrale. — **POCHON**, papetier, rue Grenette. — **GUIGNON**, libraire, rue Lafont. — **QUINET**, papetier, cours de Brosses, à la Guillotière. — **POTALIER**, papetier, cours Morand, aux Brotteaux. — **DUPERRET**, libraire, rue de la République, 9.

L'EAU

minérale acidule de la source **ANDRÉ** à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les eaux de Seltz naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 c. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée. Magnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables salines. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez **ANDRÉ** co-propriétaire administrateur, place des Célestins, 6. (La verre se paie 15 c. en sur, et se reprend au même prix.)

ANDRÉ
ET
C^{ie}

Province d'Oran.

AVIS.

Le directeur des affaires civiles de la province d'Oran donne avis qu'il sera procédé le 25 septembre courant, à midi précis, dans une des salles de la mairie d'Oran, à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de terrassements et ouvrages d'art relatifs à la reconstruction d'une partie de l'aqueduc de Misserghin.

L'adjudication comprendra en un seul lot tous les travaux de terrassements d'art dont la dépense est évaluée à la somme de 34,000 f.

Le cautionnement à fournir préalablement est fixé à 1,000 fr.

Le directeur des affaires civiles par intérim,
DR LORMEL.

EN VENTE : — CHEZ GUILBERT, LIBRAIRE, RUE PUIITS-GAILLOT, 3, Et chez les autres libraires de Lyon :

DÉCRET

CONCERNANT LES

ASSOCIATIONS D'OUVRIERS

POUR LES

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS.

Prix : 20 centimes.

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

MAISON DE SANTÉ, spécialement consacrée aux Maladies des Yeux, et aux Opérations qui leur conviennent, dirigées par M. LANDRAU, médecin oculiste, place de

la Charité, n° 9, à Lyon. Situation saine et agréable, soins de famille; prix modérés.

Consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures.

Dispensaire, les mardi et samedi.

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon.

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. — Dépôt des Capsules au Baume de copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astreignante d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.